

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE - CATEGORIE B-AAC

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être âgé de 15 ans pour pouvoir débiter la formation.
- Être âgé de 17 ans le jour de l'examen dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

DURÉE

- Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2 heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures (1 heure pratique et 2 heures de théorie).

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Au sein de notre agence CFR Avignon.

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
 - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
 - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
 - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
 - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- 2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite

